

SA CHARDONS BLEUS - DOCUMENT

Hypothèses d'affectation de la réserve spéciale de participation (RSP)

Pour l'affectation de la Réserve Spéciale de Participation, après prélèvements sociaux, plusieurs hypothèses sont envisageables :

- a) Attribution d'actions de la société par incorporation au capital de cette réserve sur la base d'une valeur de 125,50 € par action.
- b) Attribution d'actions rachetées en bourse par la société.
Il est envisageable d'acheter 1 000 actions au cours actuel de 130 €.
Les frais d'achat de titres s'élèveraient à 2 000 €HT.
- c) Création d'un fonds de participation dans l'entreprise
- d) Versement des fonds sur un Plan d'Epargne d'Entreprise
- e) Achats d'actions de SICAV pour un montant équivalent à la participation puis attribution aux salariés
- f) Création d'un fonds de participation avec indisponibilité pendant 8 ans, en cas d'absence d'accord.

L'affectation retenue sera réalisée le 15 juin N+1.